

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani
Responsable communication externe
+33 1 39 42 20 96
+33 6 43 45 79 08



communiqué de presse

Chartres, le 21 juin 2017

Syngenta inaugure son site de Chartres dédié au développement des hybrides de céréales et de colza

Syngenta France a officiellement inauguré aujourd'hui son nouveau site de Chartres. Situé sur la Route des blés, ce site de Recherche et Développement et de Production de semences hybrides de céréales et de colza bénéficiera d'une situation agro-climatique optimale pour la sélection et la multiplication de ces cultures, enjeu capital pour Syngenta en France et en Europe.

« Ce nouveau site est central au déploiement de notre stratégie sur le segment des céréales en France et en Europe, il nous permettra de continuer à apporter aux agriculteurs innovation et qualité, » a appuyé Mme. Trish Malarkey, Directeur mondial Recherche & Développement du groupe Syngenta.

Ce site illustre également la volonté d'offrir aux équipes un environnement de travail et des outils conformes aux exigences de nos métiers, plus sûr, plus performant et plus convivial.

« Cet investissement en moyens et en ressources humaines marque notre volonté de nous installer dans cette zone adaptée au développement des hybrides de céréales et de colza et d'y tisser un véritable réseau de l'innovation avec nos partenaires locaux », a commenté M. Jacques Groison, Directeur de la production semences Europe-Afrique-Moyen-Orient Syngenta

Et pour marquer son engagement local, Syngenta France a saisi l'occasion de cette inauguration pour le lancement d'une campagne de communication destinée à présenter aux Chartrains ses activités tout en mettant en avant son expertise terrain.

Au travers de cinq portraits de collaborateurs et collaboratrices, cette campagne met en avant des métiers directement liés aux activités du nouveau site.

Elle sera visible dans la ville de Chartres et ses environs pendant deux semaines ; elle sera diffusée en parallèle sur les réseaux digitaux de l'entreprise en France : <https://www.syngenta.fr/qui-sommes-nous/article/nos-metiers>

L'inauguration a été célébrée en présence de M. Jean-Pierre Gorges, Président de Chartres Métropole et Maire de la ville de Chartres, M. Denis Tardit, Président de Syngenta France, Mme Trish Malarkey, Directrice mondiale Recherche & Développement Syngenta et de M. Jacques Groison, Directeur de la production semences Europe-Afrique-Moyen-Orient Syngenta.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de

premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

